



Le 31 décembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aux élections, des femmes avec modération

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie innove, en laissant cette année au *Canard enchaîné* (Clara Bamberger, mercredi 31 décembre) le soin de vous présenter ses vœux pour l'An nouveau :

« Aligner autant de femmes que d'hommes aux élections ? Plutôt passer à la caisse. Après les législatives de 2024, les partis ont versé des fortunes en amendes pour non-respect de la loi sur la parité dans les candidatures. Depuis la loi du 6 juin 2000 sur la parité, les formations qui ne présentent pas 50% de candidats de chaque sexe doivent en effet s'acquitter d'une pénalité – la sanction tombant au-delà de 2% d'écart. Médaille d'or des machos ? Eric Ciotti. Son nouveau micro parti, l'Union des droites pour la République (UDR), n'a présenté que 11 femmes pour 52 hommes dans la course à la députation. Montant de la douloureuse : près de 1,4 millions d'euros. Ouille !

Son ancien parti, Les Républicains (LR), a pour sa part remporté la médaille d'argent. En n'investissant que 88 candidates, contre 178 candidats, en 2024, LR a écoper d'une retenue de près de 1,1 million d'euros. Médaille de bronze, enfin, pour le Rassemblement National, qui a perdu plus de 800 000 euros pour avoir présenté 25 candidats hommes de plus de candidates. Quant au parti présidentiel, Renaissance, il a payé 300 000 euros d'amende. Heureusement que l'égalité femmes-hommes est « la grande cause nationale » des deux quinquennats d'Emmanuel Macron !

« La Bonne année », film français réalisé par Claude Lelouch et sorti en 1973.



Contact : Geneviève Tapié emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr